ANNEXE 7 du CCTP

Etapes successives relatives aux pesées de l’hydro cureur

avant et après intervention de nettoyage

1/ Contrôle des volumes contenus dans l’hydro cureur à l’arrivée du prestataire

* Vérification sur une aire protégée que le compartiment devant contenir les déchets suite au nettoyage est bien vide (ouverture de vanne) ;
* Vérification sur une aire protégée que le compartiment « eau servant au nettoyage » est bien vide (ouverture de vanne) :

⇨ Si celui-ci s’avère être plein, il faut pouvoir définir son volume (règle de jaugeage) afin de remettre le même volume d’eau en fin de prestation avant la pesée de l’hydro cureur.

2/ Pesée de l’hydro cureur à vide réalisée en présence d’un représentant du dépôt (sablière, silo…)

⇨ Un premier ticket de pesage est édité et est à conserver.

3/ Remplissage du compartiment « eau servant au nettoyage » si celui-ci est vide, (eau contenue dans la réserve incendie du dépôt).

4/ Exécution de la prestation, conformément aux clauses du CCTP.

⇨ Le système alvéolaire des DSOA doit être enlevé et nettoyé sur une aire protégée (article 5 du CCTP). Le chef du dépôt pourra éventuellement demander à ce que celui-ci soit remplacé par un neuf, fourni par le dépôt.

5/ Décantation des déchets en fin de nettoyage

⇨ Positionnement de l’hydro cureur sur une aire protégée durant au **minimum 1 heure** afin que les déchets issus du nettoyage décantent dans le fond du compartiment et laisse ainsi remonter en surface l’eau contenue dans celles-ci.

6/ Purge du compartiment des déchets après le temps de décantation.

⇨ La vanne du compartiment est ouverte afin d’éliminer les eaux en surface. Ceci jusqu’à l’apparition d’un début de saleté.

7/ Vérification et ajustement nécessaire avant la seconde pesée de l’hydro cureur.

⇨ Si le compartiment « eau servant au nettoyage » était vide à l’arrivée, il doit l’être également en fin de prestation et avant la seconde pesée. Ceci afin que la pesée soit réalisée dans les mêmes conditions de départ et ainsi ne pas avoir à payer l’eau propre restante ou rajoutée dans le compartiment qui serait ainsi considérée comme une quantité de boues à traiter et donc facturée.

⇨ Si le compartiment « eau servant au nettoyage » était plein à l’arrivée, il doit l’être également en fin de prestation et avant la seconde pesée. Ceci afin que la pesée soit réalisée dans les mêmes conditions de départ et ne pas pénaliser la société.

8/ Pesée de l’hydro cureur plein réalisée en présence d’un représentant du dépôt afin de quantifier le volume des boues/déchets récupérés.

⇨ Un second ticket de pesage est édité et est à conserver.

9/ Calcul de la différence entre la première et seconde pesée (via tickets de pesage), effectué par le chef de dépôt et le prestataire. Cette différence constatée représentant le volume des déchets à traiter est alors mentionnée sur le BSDD en quantité estimée (récépissé Trackdéchets).

10/ Décision d’admission à compléter (dates) et signer par le chef de dépôt ou son représentant ainsi que le titulaire ou son représentant.

11/ Le BSDD, complété par le Centre de traitement des déchets qui aura procédé à l’élimination de ceux-ci dans un délai d’un mois, sera mis en ligne sur le site Trackdéchets par le titulaire.

⇨ Après consultation du BSDD sur le site Trackdéchets, le chef de dépôt ou son représentant procédera au contrôle de la quantité de déchets éliminés par le centre de traitement (cadre 10) par rapport à celle estimée par le dépôt (cadre 5). Dans le cas d’une différence de poids de 10 % constatée entre la quantité estimée et celle mentionnée par le Centre de traitement des déchets, il convient de demander des explications au titulaire et de faire part de cette anomalie au service CLEO/BMR/MCO INFRA

12/ Le BSDD ainsi que la décision d’admission devront être remis au bureau finances du CSTA lors du service fait dans le SI Chorus.

*Dès lors que le chef de dépôt ou son représentant rencontre une quelconque difficulté avec les intervenants, il contacte le chef de l’équipe intervenante afin d’y remédier et informe également la section CLEO/BMR/MCO INFRA.*